

SPÉCIALISATION



DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

UNE MENTION DE SPÉCIALISATION
EN USAGE DANS LA PROFESSION

**POUR TOUS LES AVOCATS
INTERVENANT
DANS LA PROTECTION
ET LA VALORISATION
DES DROITS LIÉS AUX
CRÉATIONS DE L'ESPRIT.**

Ce certificat de spécialisation reconnaît l'expertise de l'avocat dans la protection des créations de l'esprit, qu'elles relèvent du droit d'auteur ou de la propriété industrielle. L'avocat conseille et assiste ses clients dans la sécurisation de leurs droits ainsi que dans la négociation et la rédaction des contrats associés. Le spécialiste élabore des stratégies adaptées à la valorisation et à la défense des droits de propriété intellectuelle.



QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant
d'une pratique professionnelle
continue **d'au moins 4 années**
au moment de la demande.

POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?



Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit de la propriété intellectuelle, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**



Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**



Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**



AVANTAGES PRATIQUES



Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...



Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.



Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** comme le « Droit de la propriété littéraire et artistique » qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

ATTENTION le dépôt des dossiers doit être réalisé en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !

BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr

• 33 (0)1 53 30 24 79



www.cnb.avocat.fr